



Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Implication de la Sûreté du Québec dans l'opération « Quiétude » à Saint-Hippolyte et de Sainte-Sophie

Les policiers de la Sûreté du Québec, du poste de la MRC de la Rivière-du-Nord, étaient présents lors du lancement de l'opération Quiétude mis en place par les villes de Saint-Hippolyte et de Sainte-Sophie. L'objectif de la campagne est de sensibiliser les automobilistes ainsi que les camionneurs au respect des limites de vitesse et des heures de circulation autorisées dans certains secteurs.

La Sûreté du Québec va intensifier ses interventions auprès des conducteurs de véhicules lourds, mais aussi auprès des différents usagers avec qui ils partagent la route. La Sûreté et nos partenaires unissent leurs efforts dans l'atteinte d'un objectif commun, soit améliorer le bilan routier.

- Promouvoir des comportements sécuritaires et responsables, le partage de la route et le respect des règles en vigueur;
- Sensibiliser les conducteurs de véhicules lourds à leur responsabilité sur les routes et les inciter à adhérer aux bonnes pratiques;
- Sensibiliser les automobilistes et les usagers vulnérables au partage de la route avec les véhicules lourds (angles morts, signaler son intention à l'avance, se tenir à distance sécuritaire des véhicules lourds, etc.);
- Intervenir en sensibilisant les conducteurs de véhicules lourds sur les principales causes de collisions, dont la vitesse, la capacité de conduire affaiblie par l'alcool ou la drogue et la distraction, ainsi que les facteurs aggravants des blessures, dont le non-port de la ceinture.

« La Sûreté du Québec est heureuse de se joindre à l'opération quiétude. La Sécurité du réseau routier est très importante pour notre organisation et demeure une responsabilité partagée avec les municipalités et les usagers de la route. Dans les prochaines semaines, nous augmenterons notre visibilité dans les secteurs visés par cette campagne et serons présents pour accomplir notre mandat dans cette opération soit l'application du Code de la Sécurité routière. » - Sergente Julie Lessard, responsable du poste de la MRC de la Rivière-du-Nord.

Rappelons que le principe de prudence et le respect des limites de vitesse, tel que défini par le Code de la sécurité routière, / pour objectif d'assurer la sécurité de tous sur le réseau routier. Il prévoit que chaque usager de la route, peu importe son moyen de transport, est tenu d'agir avec prudence et respect lorsqu'il circule sur un chemin public.